

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

En application de l'article 18 de l'ordonnance n°20 05-655 du 8 juin 2005

Réf dossier n°PM27091103



Type de bien : **Maison individuelle**

Adresse du bien :

Lapoujade

46310 CONCORES

Donneur d'ordre

**Monsieur GODFREY
Gagnepas**

46300 GOURDON

Propriétaire

**Monsieur GODFREY
Gagnepas**

46300 GOURDON

Date de mission :

27/09/2011

Opérateur :

MR MINARD PHILIPPE

Sommaire

RAPPORT DE SYNTHÈSE	3
CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)	4
DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	4
DÉSIGNATION DE DONNEUR D'ORDRE	4
DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC	4
METHODES D'INVESTIGATION.....	5
APPRÉCIATION SUR L'ÉTAT GÉNÉRAL DU BIEN OBJET DE LA MISSION	6
RELEVÉ DES MESURES	8
SYNTHÈSE DU RELEVÉ DES MESURES	15
RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE	16
DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE	16
DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR DE DIAGNOSTIC	16
CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION	17
PROCÉDURES DE PRÉLÈVEMENT	17
FICHE DE REPERAGE	18

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Les présentes conclusions sont indiquées à titre d'information. Seuls les rapports réglementaires complets annexes comprises pourront être annexés à l'acte authentique.

Date d'intervention : **27/09/2011**

Opérateur : **MR MINARD PHILIPPE**

Localisation de l'immeuble		Propriétaire
Adresse : Lapoujade	Etage: na	Civilité : Monsieur
Code postal : 46310	N°lot(s): na	Nom : GODFREY
Ville : CONCORES	Section cadastrale : na	Adresse : Gagnepas
	N° parcelle(s) : na	Code postal : 46300
	N°Cave : na	Ville : GOURDON

* na=non affecté

CONSTAT DE PRESENCE D'AMIANTE

(Article 10-1 du décret n°96-97 du 7 février 1996 ; arrêté du 22 août 2002 ; norme NF X 46-020)

Conclusion :

Il n'a pas été repéré de matériaux et produit susceptibles de contenir de l'amiante.

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB

(Article L 1334-5 et R. 1334-10 à R. 1334-12 du Code de la Santé Publique ; norme NF X 46-030)

Conclusion :

Le constat de risque d'exposition au plomb n'a pas révélé la présence de revêtement contenant du plomb.

Le présent document ne constitue qu'une note de synthèse provisoire. Elle ne pourra en aucun cas se substituer aux rapports réglementaires complets annexes comprises et ne peut être produite qu'à titre indicatif. Elle ne pourra être valablement annexée à l'acte authentique de vente du bien concerné.

Signature opérateur :



**CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
AVANT VENTE**

Article L 1334-5 et R. 1334-10 à R. 1334-12 du Code de la Santé Publique; CREP réalisé en application de l'article L. 1334-6 du même code; arrêté du 25 avril 2006 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, norme NF X 46-030.

Réf dossier n° PM27091103

A – Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE	PROPRIETAIRE	OCCUPATION
Adresse : Lapoujade Code postal : 46310 Ville : CONCORES Type de bien : Maison individuelle Année de construction : Antérieure à 1949	Qualité : Monsieur Nom : GODFREY Adresse : Gagnepas Code postal : 46300 Ville : GOURDON	L'occupant est: Présence d'enfants : NON

B – Désignation de donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	MISSION
Qualité : Monsieur Nom : GODFREY Adresse : Gagnepas Code postal : 46300 Ville : GOURDON	Date de mission : 27/09/2011 Date d'émission du rapport : 27/09/2011 Documents remis : Aucun document technique fourni Accompagnateur : Pas d'accompagnateur

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

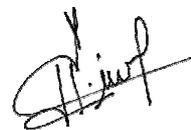
IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL SEGUIER Nom : MR MINARD PHILIPPE Adresse : 29 RUE SEGUIER Code postal : 24000 Ville : PERIGUEUX N° de siret : 525 033 916	Certificat de compétence délivrée par : BUREAU VERITAS Adresse : Le : 16/05/2011 N°certification : 2306781 Cie d'assurance : GENERALI N°de police d'assurance : AM207425 Date de validité : 30/10/2011 Référence réglementaire spécifique utilisée : Norme NF X 46-030

Conclusion :

Le constat de risque d'exposition au plomb n'a pas révélé la présence de revêtement contenant du plomb.

Nombre total de pages du rapport : 12

SIGNATURE



METHODES D'INVESTIGATION

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Le présent constat est réalisé en application de l'article L. 1334-6, et porte uniquement sur les revêtements privatifs du logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Lorsque le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (y compris par exemple, la partie extérieure des portes palières).

Les mesures effectuées sur les unités de diagnostics sont réalisées à l'aide d'un analyseur portable permettant de détecter le plomb éventuellement présent dans les différents revêtements. Conformément à la réglementation en vigueur, l'utilisateur de cet appareil a obtenu une autorisation de détention régulière délivrée par la DGSNR (Direction Générale de la Sécurité Nucléaire et de la Radioprotection). Le présent constat ne comprend pas la mise en oeuvre de méthodes destructives, ni la dépose d'éléments de la construction ou d'habillage ou le déplacement de mobilier. Un prélèvement du revêtement pour analyse chimique est effectué lorsque la mesure est impossible (éléments difficiles d'accès pour l'appareil, surfaces insuffisamment planes ou forte rugosité) ou non concluante au regard de la précision de l'appareil ou éventuellement lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2mg/cm².

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par l'opérateur conformément à la norme NF X 46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb».

Analyseur utilisé

APPAREIL A FLUORESCENCE X			
Nom du fabricant de l'appareil	NITON		
Modèle de l'appareil	XL300		
N° de série de l'appareil:			
Nature du radionucléide	Cd 109		
Date du dernier chargement de la source :	03/09/2010	Activité à cette date :	
Autorisation ASN (DGSNR)	N°: T240246	Date d'autorisation : 01/06/2010	
	Date de fin de validité de l'autorisation : 01/06/2017		
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	JEAN PHILIPPE MESTRE		
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	JEAN PHILIPPE MESTRE		
Fabricant de l'étalon		n° NIST de l'étalon	
Concentration	mg/cm ²	Incertitude	mg/cm ²
Vérification de la justesse de l'appareil en début du CREP	Date : 27/09/2011	n° de la mesure	0
		concentration	1 mg/cm ²
Vérification de la justesse de l'appareil en fin du CREP	Date : 27/09/2011	n° de la mesure	241
		concentration	1 mg/cm ²
Vérification de la justesse de l'appareil si une remise sous tension a lieu	Date : Sans objet	n° de la mesure	
		concentration	mg/cm ²

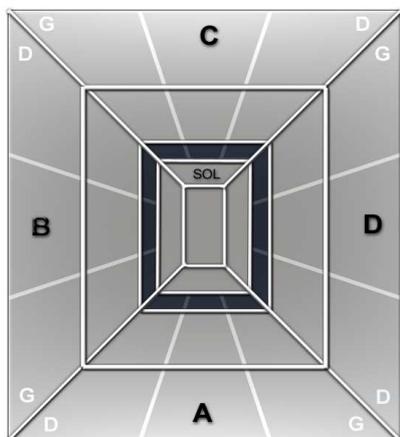
Laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	
Nom du contact	Sans objet
Coordonnées	
Référence du rapport d'essai	Sans objet
Date d'envoi des prélèvements	Sans objet
Date de réception des résultats	Sans objet

Appréciation sur l'état général du bien objet de la mission

FACTEURS DE DEGRADATION DU BATI	
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	NON
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	NON
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	NON
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	NON

SCHEMA TYPE DE LA PIECE



Mur A : Mur d'accès au local
 Mur B : Mur gauche
 Mur C : Mur du fond
 Mur D : Mur droit

Abréviations : G=gauche, D=droite, H=Haut, B=bas, Int=intérieur, Ext=extérieur Fen=fenêtre M=milieu

La zone plafond est indiquée en clair sur le croquis de situation.

Abréviations :

Cla : classement

NV : Non visible

ND : Non dégradé

EU : Etat d'usage

DE : Dégradé

int=intérieur ext=extérieur D=droit G=gauche Fen=fenêtre M=milieu P=porte

1 Fenêtre1 : fenêtre la plus à gauche sur le pan de mur mentionné.

1 Fenêtre2 : 2^e mesure sur la fenêtre la plus à gauche

1 Porte1 : idem

non visible : si le revêtement contenant du plomb (peinture par exemple) est manifestement situé en dessous d'un revêtement sans plomb (papier peint par exemple), la description de l'état de conservation de cette peinture peut ne pas être possible

état d'usage : c'est-à-dire présence de dégradations d'usage couramment rencontrées dans un bien régulièrement entretenu (usure par friction, traces de chocs, microfissures ...) : ces dégradations ne génèrent pas spontanément des poussières ou des écailles

dégradé : c'est-à-dire présence de dégradations caractéristiques d'un défaut d'entretien ou de désordres liés au bâti, qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles (pulvéulence, écaillage, cloquage, fissures, faïençage, traces de grattage, lézardes).

Relevé des mesures

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisat° mesure (facultatif)	Rés	Mesure (mg/cm²)	Nature dégradat°	Class	observat°
0	Calibrage début						POS	1			
1	Rdc 1 Cuisine	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
2	1 Cuisine	A	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,1		0	
3	1 Cuisine	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
4	1 Cuisine	B	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,4		0	
5	1 Cuisine	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
6	1 Cuisine	C	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,5		0	
7	1 Cuisine	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
8	1 Cuisine	D	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,5		0	
9	1 Cuisine	B	porte1	Bois	Verni	Gauche	NEG	0,1		0	
10	1 Cuisine	B	porte2	Bois	Verni	Gauche	NEG	0,4		0	
11	1 Cuisine	B	porte1	Bois	Verni	Centre	NEG	0,4		0	
12	1 Cuisine	B	porte2	Bois	Verni	Centre	NEG	0,3		0	
13	1 Cuisine	C	embrasure1 fen	Plâtre	Peinture		NEG	0,6		0	
14	1 Cuisine	C	embrasure2 fen	Plâtre	Peinture		NEG	0,7		0	
15	1 Cuisine	C	Fenêtre1 int	Bois	Verni	Centre	NEG	0,6		0	
16	1 Cuisine	C	Fenêtre2 int	Bois	Verni	Centre	NEG	0,6		0	
17	1 Cuisine	C	huisserie1 ext fen	Bois	Verni		NEG	0,6		0	
18	1 Cuisine	C	huisserie2 ext fen	Bois	Verni		NEG	0,6		0	
19	1 Cuisine	C	huisserie1 int fen	Bois	Verni		NEG	0,7		0	
20	1 Cuisine	C	huisserie2 int fen	Bois	Verni		NEG	0,7		0	
21	1 Cuisine	C	Fenêtre1 ext	Bois	Verni	Centre	NEG	0,7		0	
22	1 Cuisine	C	Fenêtre2 ext	Bois	Verni	Centre	NEG	0,6		0	
23	1 Cuisine	A	embrasure1 fen	Plâtre	Verni		NEG	0,7		0	
24	1 Cuisine	A	embrasure2 fen	Plâtre	Verni		NEG	0,7		0	
25	1 Cuisine	A	Fenêtre1 int	Bois	Verni	Centre	NEG	0,8		0	
26	1 Cuisine	A	Fenêtre2 int	Bois	Verni	Centre	NEG	0,7		0	
27	1 Cuisine	A	huisserie1 ext fen	Bois	Verni		NEG	0,7		0	
28	1 Cuisine	A	huisserie2 ext fen	Bois	Verni		NEG	0,8		0	
29	1 Cuisine	A	huisserie1 int fen	Bois	Verni		NEG	0,6		0	
30	1 Cuisine	A	huisserie2 int fen	Bois	Verni		NEG	0,7		0	
31	1 Cuisine	A	Fenêtre1 ext	Bois	Verni	Centre	NEG	0,8		0	
32	1 Cuisine	A	Fenêtre2 ext	Bois	Verni	Centre	NEG	0,8		0	
33	1 Cuisine	M	plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0,4		0	
34	1 Cuisine	D	plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0,2		0	
229	1 Cuisine	D	Poutre	bois	Verni		NEG	0,1		0	
230	1 Cuisine	D	Poutre	vois	Verni		NEG	0,5		0	
x	1 Cuisine		Plinthes								carrelage
x	1 Cuisine		Mur C bas								carrelage
x	1 Cuisine		Mur D bas								carrelage
35	2 Rangement	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
36	2 Rangement	A	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,1		0	
37	2 Rangement	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisat° mesure (facultatif)	Rés	Mesure (mg/cm²)	Nature dégradat°	Class	observat°
38	2 Rangement	B	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,1		0	
39	2 Rangement	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
40	2 Rangement	C	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,4		0	
41	2 Rangement	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
42	2 Rangement	D	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,5		0	
43	2 Rangement	A	porte1	Bois	Verni	Gauche	NEG	0,3		0	
44	2 Rangement	A	porte2	Bois	Verni	Gauche	NEG	0,1		0	
45	2 Rangement	B	plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0		0	
46	2 Rangement	M	plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0,6		0	
x	2 Rangement		Plinthes								carrelage
55	3 W.C	A	porte1	Bois	Verni	Centre	NEG	0,2		0	
56	3 W.C	A	porte2	Bois	Verni	Centre	NEG	0,3		0	
57	3 W.C	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
58	3 W.C	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
59	3 W.C	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
60	3 W.C	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
61	3 W.C	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
62	3 W.C	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
63	3 W.C	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
64	3 W.C	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
65	3 W.C	B	plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0,4		0	
66	3 W.C	M	plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0		0	
x	3 W.C		Mur B bas								carrelage
x	3 W.C		Mur C bas								carrelage
x	3 W.C		Mur D bas								carrelage
67	4 Séjour / Salon	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
68	4 Séjour / Salon	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,7		0	
69	4 Séjour / Salon	B	embrasure1 fen	Plâtre	Peinture		NEG	0,3		0	
70	4 Séjour / Salon	B	embrasure2 fen	Plâtre	Peinture		NEG	0,5		0	
71	4 Séjour / Salon	B	Fenêtre1 int	Bois	Verni	Centre	NEG	0,4		0	
72	4 Séjour / Salon	B	Fenêtre2 int	Bois	Verni	Centre	NEG	0,4		0	
73	4 Séjour / Salon	B	huisserie1 ext fen	Bois	Verni		NEG	0,5		0	
74	4 Séjour / Salon	B	huisserie2 ext fen	Bois	Verni		NEG	0,4		0	
75	4 Séjour / Salon	B	huisserie1 int fen	Bois	Verni		NEG	0,2		0	
76	4 Séjour / Salon	B	huisserie2 int fen	Bois	Verni		NEG	0,2		0	
77	4 Séjour / Salon	B	Fenêtre1 ext	Bois	Verni	Centre	NEG	0,2		0	
78	4 Séjour / Salon	B	Fenêtre2 ext	Bois	Verni	Centre	NEG	0,2		0	
79	4 Séjour / Salon	D	embrasure1 fen	Plâtre	Peinture		NEG	0,7		0	
80	4 Séjour / Salon	D	embrasure2 fen	Plâtre	Peinture		NEG	0,7		0	
81	4 Séjour / Salon	D	Fenêtre1 int	Bois	Verni	Centre	NEG	0,8		0	
82	4 Séjour / Salon	D	Fenêtre2 int	Bois	Verni	Centre	NEG	0,7		0	
83	4 Séjour / Salon	D	huisserie1 ext fen	Bois	Verni		NEG	0,6		0	
84	4 Séjour / Salon	D	huisserie2 ext fen	Bois	Verni		NEG	0,7		0	
85	4 Séjour / Salon	D	huisserie1 int fen	Bois	Verni		NEG	0,8		0	

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisat° mesure (facultatif)	Rés	Mesure (mg/cm²)	Nature dégradat°	Class	observat°
86	4 Séjour / Salon	D	huisserie2 int fen	Bois	Verni		NEG	0,6		0	
87	4 Séjour / Salon	D	Fenêtre1 ext	Bois	Verni	Centre	NEG	0,7		0	
88	4 Séjour / Salon	D	Fenêtre2 ext	Bois	Verni	Centre	NEG	0,6		0	
225	4 Séjour / Salon	A	Poutre	Bois	Verni		NEG	0,1		0	
226	4 Séjour / Salon	A	Poutre	Bois	Verni		NEG	0,4		0	
227	4 Séjour / Salon	B	Poutre	Bois	Verni		NEG	0,4		0	
228	4 Séjour / Salon	B	Poutre	Bois	Verni		NEG	0,7		0	
x	4 Séjour / Salon		Mur B								pierre
x	4 Séjour / Salon		Mur C								pierre
x	4 Séjour / Salon		Mur D								pierre
89	5 Escalier vers 1er		mur bas1	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,3		0	
90	5 Escalier vers 1er		mur bas2	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,4		0	
91	5 Escalier vers 1er		marche1	Bois	Verni		NEG	0,1		0	
92	5 Escalier vers 1er		marche2	Bois	Verni		NEG	0,5		0	
93	5 Escalier vers 1er		limon1	Bois	Verni		NEG	0,1		0	
94	5 Escalier vers 1er		limon2	Bois	Verni		NEG	0,2		0	
95	5 Escalier vers 1er		plinthe1	Bois	Verni		NEG	0,1		0	
96	5 Escalier vers 1er		plinthe2	Bois	Verni		NEG	0,1		0	
97	5 Escalier vers 1er		mur haut1	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
98	5 Escalier vers 1er		mur haut2	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
99	5 Escalier vers 1er		contre marche1	Bois	Verni		NEG	0,3		0	
100	5 Escalier vers 1er		contre marche2	Bois	Verni		NEG	0,4		0	
101	5 Escalier vers 1er		main courante1	Bois	Verni		NEG	0,5		0	
102	5 Escalier vers 1er		main courante2	Bois	Verni		NEG	0,1		0	
103	5 Escalier vers 1er		balustre1	Bois	Verni		NEG	0,3		0	
104	5 Escalier vers 1er		balustre2	Bois	Verni		NEG	0,3		0	
105	1er 6 Palier 1er	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
106	6 Palier 1er	A	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,4		0	
107	6 Palier 1er	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
108	6 Palier 1er	B	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,2		0	
109	6 Palier 1er	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
110	6 Palier 1er	C	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,5		0	
111	6 Palier 1er	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
112	6 Palier 1er	D	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,3		0	
113	6 Palier 1er	C	porte1	Bois	Verni	Gauche	NEG	0,8		0	
114	6 Palier 1er	C	porte2	Bois	Verni	Gauche	NEG	0,8		0	
115	6 Palier 1er	D	porte1	Bois	Verni	Gauche	NEG	0,3		0	
116	6 Palier 1er	D	porte2	Bois	Verni	Gauche	NEG	0,2		0	
117	6 Palier 1er	A	porte1	Bois	Verni	Gauche	NEG	0,8		0	
118	6 Palier 1er	A	porte2	Bois	Verni	Gauche	NEG	0,6		0	
119	6 Palier 1er	B	porte1	Bois	Verni	Centre	NEG	0,1		0	
120	6 Palier 1er	B	porte2	Bois	Verni	Centre	NEG	0,2		0	
121	6 Palier 1er	B	plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0,6		0	
122	6 Palier 1er	D	plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0,5		0	

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisat° mesure (facultatif)	Rés	Mesure (mg/cm²)	Nature dégradat°	Class	observat°
123	7 Chambre 1	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
124	7 Chambre 1	A	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,3		0	
125	7 Chambre 1	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
126	7 Chambre 1	B	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,4		0	
127	7 Chambre 1	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
128	7 Chambre 1	C	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,4		0	
129	7 Chambre 1	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
130	7 Chambre 1	D	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,4		0	
131	7 Chambre 1	A	porte1	Bois	Verni	Centre	NEG	0,7		0	
132	7 Chambre 1	A	porte2	Bois	Verni	Centre	NEG	0,6		0	
133	7 Chambre 1	C	porte1	Bois	Verni	Centre	NEG	0,7		0	
134	7 Chambre 1	C	porte2	Bois	Verni	Centre	NEG	0,8		0	
135	7 Chambre 1	B	embrasure1 fen	Plâtre	Peinture		NEG	0,8		0	
136	7 Chambre 1	B	embrasure2 fen	Plâtre	Peinture		NEG	0,8		0	
137	7 Chambre 1	B	Fenêtre1 int	Bois	Verni	Centre	NEG	0,7		0	
138	7 Chambre 1	B	Fenêtre2 int	Bois	Verni	Centre	NEG	0,8		0	
139	7 Chambre 1	B	huisserie1 ext fen	Bois	Verni		NEG	0,6		0	
140	7 Chambre 1	B	huisserie2 ext fen	Bois	Verni		NEG	0,8		0	
141	7 Chambre 1	B	huisserie1 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,6		0	
142	7 Chambre 1	B	huisserie2 int fen	Bois	Peinture		NEG	0,8		0	
143	7 Chambre 1	B	Fenêtre1 ext	Bois	Verni	Centre	NEG	0,8		0	
144	7 Chambre 1	B	Fenêtre2 ext	Bois	Verni	Centre	NEG	0,6		0	
145	7 Chambre 1	D	plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0,1		0	
146	7 Chambre 1	B	plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0,3		0	
217	7 Chambre 1	B	Poutre	Bois	Verni		NEG	0		0	
218	7 Chambre 1	B	Poutre	Bois	Verni		NEG	0,2		0	
219	7 Chambre 1	B	Poutre	Bois	Verni		NEG	0,6		0	
220	7 Chambre 1	B	Poutre	Bois	Verni		NEG	0,5		0	
221	7 Chambre 1	D	Poutre	Bois	Verni		NEG	0,1		0	
222	7 Chambre 1	D	Poutre	Bois	Verni		NEG	0,2		0	
223	7 Chambre 1	D	Poutre	Bois	Verni		NEG	0,6		0	
224	7 Chambre 1	D	Poutre	Bois	Verni		NEG	0		0	
147	8 Salle de bains	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
148	8 Salle de bains	D	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,8		0	
149	8 Salle de bains	M	plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0		0	
150	8 Salle de bains	B	plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0,5		0	
151	8 Salle de bains	D	embrasure1 fen	Plâtre	Peinture		NEG	0,6		0	
152	8 Salle de bains	D	embrasure2 fen	Plâtre	Peinture		NEG	0,7		0	
153	8 Salle de bains	D	Fenêtre1 int	Bois	Verni	Centre	NEG	0,7		0	
154	8 Salle de bains	D	Fenêtre2 int	Bois	Verni	Centre	NEG	0,6		0	
155	8 Salle de bains	D	huisserie1 ext fen	Bois	Verni		NEG	0,7		0	
156	8 Salle de bains	D	huisserie2 ext fen	Bois	Verni		NEG	0,7		0	
157	8 Salle de bains	D	huisserie1 int fen	Bois	Verni		NEG	0,7		0	
158	8 Salle de bains	D	huisserie2 int fen	Bois	Verni		NEG	0,8		0	

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisat° mesure (facultatif)	Rés	Mesure (mg/cm²)	Nature dégradat°	Class	observat°
159	8 Salle de bains	D	Fenêtre1 ext	Bois	Verni	Centre	NEG	0,7		0	
160	8 Salle de bains	D	Fenêtre2 ext	Bois	Verni	Centre	NEG	0,7		0	
161	8 Salle de bains	A	porte1	Bois	Verni	Droite	NEG	0,1		0	
162	8 Salle de bains	A	porte2	Bois	Verni	Droite	NEG	0,4		0	
x	8 Salle de bains		Mur A								carrelage
x	8 Salle de bains		Mur B								carrelage
x	8 Salle de bains		Mur C								carrelage
x	8 Salle de bains		Mur D bas								carrelage
163	9 Salle d'eau	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
164	9 Salle d'eau	A	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,2		0	
165	9 Salle d'eau	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
166	9 Salle d'eau	B	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,3		0	
167	9 Salle d'eau	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
168	9 Salle d'eau	C	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,5		0	
169	9 Salle d'eau	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,1		0	
170	9 Salle d'eau	D	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,5		0	
171	9 Salle d'eau	A	porte1	Bois	Verni	Droite	NEG	0,2		0	
172	9 Salle d'eau	A	porte2	Bois	Verni	Droite	NEG	0,1		0	
173	9 Salle d'eau	B	plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0		0	
174	9 Salle d'eau	D	plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0,9		0	
215	9 Salle d'eau	C	Poutre	Bois	Verni		NEG	0		0	
216	9 Salle d'eau	C	Poutre	Bois	Verni		NEG	0,4		0	
x	9 Salle d'eau		Fenêtre								bois
175	10 Chambre 2	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,5		0	
176	10 Chambre 2	A	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,1		0	
177	10 Chambre 2	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,3		0	
178	10 Chambre 2	B	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,1		0	
179	10 Chambre 2	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,4		0	
180	10 Chambre 2	C	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,1		0	
181	10 Chambre 2	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,2		0	
182	10 Chambre 2	D	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,3		0	
183	10 Chambre 2	B	plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0,1		0	
184	10 Chambre 2	D	plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0,5		0	
185	10 Chambre 2	A	porte1	Bois	Verni	Droite	NEG	0,7		0	
186	10 Chambre 2	A	porte2	Bois	Verni	Droite	NEG	0,6		0	
213	10 Chambre 2	B	Poutre	Bois	Verni		NEG	0,7		0	
214	10 Chambre 2	B	Poutre	Bois	Verni		NEG	0,6		0	
x	10 Chambre 2		Fenêtre								bois
187	11 Chambre 3	A	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,8		0	
188	11 Chambre 3	A	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,8		0	
189	11 Chambre 3	B	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,8		0	
190	11 Chambre 3	B	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,6		0	
191	11 Chambre 3	C	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,7		0	
192	11 Chambre 3	C	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,7		0	

N° Mes	Local	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêt. apparent	Localisat° mesure (facultatif)	Rés	Mesure (mg/cm²)	Nature dégradat°	Class	observat°
193	11 Chambre 3	D	mur haut	Plâtre	Peinture	>1m.	NEG	0,6		0	
194	11 Chambre 3	D	mur bas	Plâtre	Peinture	<1m.	NEG	0,6		0	
195	11 Chambre 3	A	porte1	Bois	Verni	Gauche	NEG	0,2		0	
196	11 Chambre 3	A	porte2	Bois	Verni	Gauche	NEG	0,2		0	
197	11 Chambre 3	B	embrasure1 fen	Plâtre	Peinture		NEG	0,2		0	
198	11 Chambre 3	B	embrasure2 fen	Plâtre	Peinture		NEG	0,2		0	
199	11 Chambre 3	B	Fenêtre1 int	Bois	Verni	Centre	NEG	0,4		0	
200	11 Chambre 3	B	Fenêtre2 int	Bois	Verni	Centre	NEG	0,1		0	
201	11 Chambre 3	B	huisserie1 ext fen	Bois	Verni		NEG	0,4		0	
202	11 Chambre 3	B	huisserie2 ext fen	Bois	Verni		NEG	0,3		0	
203	11 Chambre 3	B	huisserie1 int fen	Bois	Verni		NEG	0,3		0	
204	11 Chambre 3	B	huisserie2 int fen	Bois	Verni		NEG	0,5		0	
205	11 Chambre 3	B	Fenêtre1 ext	Bois	Verni	Centre	NEG	0,4		0	
206	11 Chambre 3	B	Fenêtre2 ext	Bois	Verni	Centre	NEG	0,1		0	
207	11 Chambre 3	B	plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0,8		0	
208	11 Chambre 3	C	plafond	Plâtre	Peinture		NEG	0,6		0	
209	11 Chambre 3	C	Poutre	Bois	Verni		NEG	0,1		0	
210	11 Chambre 3	C	Poutre	Bois	Verni		NEG	0,6		0	
211	11 Chambre 3	C	Poutre	Bois	Verni		NEG	0,5		0	
212	11 Chambre 3	C	Poutre	Bois	Verni		NEG	0,4		0	
231	Rdc 14 Remise extérieure	A	porte1	Bois	Verni	Centre	NEG	0,1		0	
232	14 Remise extérieure	A	porte2	Bois	Verni	Centre	NEG	0,5		0	
233	14 Remise extérieure	C	Fenêtre1 int	Bois	Verni	Centre	NEG	0,7		0	
234	14 Remise extérieure	C	Fenêtre2 int	Bois	Verni	Centre	NEG	0,6		0	
235	14 Remise extérieure	C	huisserie1 ext fen	Bois	Verni		NEG	0,7		0	
236	14 Remise extérieure	C	huisserie2 ext fen	Bois	Verni		NEG	0,6		0	
237	14 Remise extérieure	C	huisserie1 int fen	Bois	Verni		NEG	0,8		0	
238	14 Remise extérieure	C	huisserie2 int fen	Bois	Verni		NEG	0,7		0	
239	14 Remise extérieure	C	Fenêtre1 ext	Bois	Verni	Centre	NEG	0,8		0	
240	14 Remise extérieure	C	Fenêtre2 ext	Bois	Verni	Centre	NEG	0,7		0	
x	14 Remise extérieure		Mur A								brut
x	14 Remise extérieure		Mur B								brut
x	14 Remise extérieure		Mur C								brut
x	14 Remise extérieure		Mur D								brut
241	Calibrage fin						POS	1			

Les n° de mesures commençant par la lettre P correspondent à des prélèvements.
Leur concentration est exprimée en mg/g, le seuil positif est de 1.5 mg/g

RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE SUR LA PRESENCE EVENTUELLE DE PLOMB DANS LES PARTIES COMMUNES

En sus du présent rapport, afin que le propriétaire vendeur soit exonéré de la garantie de vices cachés que pourrait constituer la présence de revêtements contenant du plomb à une concentration > 1mg/cm² dans les parties communes, il doit impérativement fournir à l'acquéreur un «Constat des Risques d'Exposition au Plomb» (CREP) portant sur les parties communes. Lorsque le bien ne fait pas partie d'un ensemble immobilier comprenant des parties communes, il n'y a pas lieu de prendre en compte cette remarque.

Durée de validité

Si le présent constat révèle la présence de revêtements contenant du plomb avec une concentration supérieur à 1mg/cm², il doit avoir été établi depuis moins d'un an à la date de toute promesse unilatérale de vente ou d'achat ou de contrat réalisant ou constatant la vente d'un immeuble et moins de six ans à la date de signature de tout nouveau contrat de location. Passé ce délai, le constat devra être actualisé.

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.

Tous les locaux ont été visités :

OUI

NON

Locaux et parties de l'immeuble bâti non visités

Local ou partie de l'immeuble bâti	Motif
12 Combles	Pas de moyen d'accès
13 Comble tour	Pas de moyen d'accès

RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE CONCERNANT LES LOCAUX OU PARTIES D'IMMEUBLE NON VISITES

En cas de mention de locaux ou de partie d'immeuble non visitée et ce quel qu'en soit le motif, nous attirons l'attention du propriétaire ou du donneur d'ordre sur le fait que pour s'exonérer de la garantie de vices cachés et pour éviter leurs éventuelles mise en évidence ultérieure, il est recommandé de rendre accessible à l'opérateur tous les locaux n'ayant pu être examinés au jour de la visite. A la demande expresse du propriétaire ou du donneur d'ordre, l'opérateur se tient à sa disposition pour une mission complémentaire visant à lever ces réserves.

SYNTHESE DU RELEVÉ DES MESURES

Nombre total d'unités de diagnostic : 135

Pourcentage respectif des unités de diagnostic de classe 0, 1, 2 et 3 par rapport au nombre total d'unités de diagnostic :

Concentration en plomb	Type de dégradation	Classement	% des unités de diagnostic
< 1mg/cm ² (ou < 1,5 mg/g)		0	85%
>= 1mg/cm ² (ou >= 1,5 mg/g)	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1	0%
	Etat d'usage (EU)	2	0%
	Dégradé (DE)	3	0%

Classement des unités de diagnostic

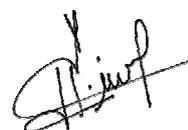
Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	135	20	115	0	0	0
%	100,00 %	14,81 %	85,19 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

DATE DU RAPPORT : 27/09/2011

OPERATEUR : MR MINARD PHILIPPE

SIGNATURE



**RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE**

POUR L'ETABLISSEMENT DU CONSTAT ETABLI A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN IMMEUBLE BATI

En application de l'article R.1334-24 du Code de la Santé Publique, de l'arrêté du 22 août 2002 et de la norme NF X 46-020.

Réf dossier n° PM27091103

A – Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DE L'IMMEUBLE	PROPRIETAIRE	
Adresse : Lapoujade Code postal : 46310 Ville : CONCORES Type de bien : Maison individuelle	Qualité : Monsieur Nom : GODFREY Adresse : Gagnepas Code postal : 46300 Ville : GOURDON	Documents remis : Aucun document technique fourni Laboratoire :

B – Désignation de donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	MISSION
Qualité : Monsieur Nom : GODFREY Adresse : Gagnepas Code postal : 46300 Ville : GOURDON	Date de repérage : 27/09/2011 Date d'émission du rapport : 27/09/2011 Accompagnateur : Pas d'accompagnateur

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL SEGUIER Nom : MR MINARD PHILIPPE Adresse : 29 RUE SEGUIER Code postal : 24000 Ville : PERIGUEUX N° de siret : 525 033 916	Certification de compétence délivrée par : BUREAU VERITAS Adresse : Le : 16/05/2011 N°certification : 2306781 Cie d'assurance : GENERALI N°de police d'assurance : AM207425 Date de validité : 30/10/2011 Référence réglementaire spécifique utilisée : Norme NF X46-020

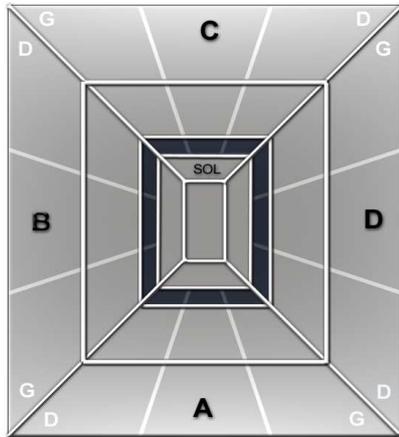
Conclusion :

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Objet de la mission : dresser un constat de présence ou d'absence de matériaux et produits contenant de l'amiante et déterminer si le bien présente un danger potentiel ou immédiat pour les occupants et les professionnels du bâtiment (éventuellement amenés à effectuer des travaux) lié à une exposition à l'amiante

Nombre total de pages du rapport : 6

SCHEMA TYPE DE LA PIECE



Mur A : Mur d'accès à la pièce
Mur B : Mur gauche
Mur C : Mur du fond
Mur D : Mur droit

Abréviations : G=gauche, D=droite, H=Haut, B=bas, Int=intérieur, Ext=extérieur Fen=fenêtre M=milieu

CONDITIONS D'EXECUTION DE LA MISSION

Le présent repérage se limite aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire entraînant réparation, remise en état ou ajout de matériau ou faisant perdre sa fonction au matériau (technique, esthétique...).

La recherche ne concernera donc que les zones visibles et accessibles.

La recherche est réalisée sans démontage hormis le soulèvement de plaques de faux-plafond ou trappes de visites mobiles.

En cas de présence de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, l'opérateur préconise des investigations complémentaires et émet des réserves appropriées.

En conséquence :

- aucun sondage ou prélèvement ne peut être réalisé sur des matériaux comme les conduits de fluide, les panneaux assurant l'habillage d'une gaine ou d'un coffre, les panneaux de cloisons, les clapets ou volets coupe-feu, les panneaux collés ou vissés assurant une étanchéité...

- les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Sont considérés comme faux plafonds, les éléments rapportés en sous face d'une structure portante et à une certaine distance de celle-ci, constitués d'une armature suspendue et d'un remplissage en panneaux légers discontinus formant une trame.

Ne sont pas considérés comme faux plafonds, les faux plafonds constitués de :

- Plâtre enduits sur béton hourdis
- Plâtre enduits sur grillage, lattes de bois, briquettes de terre cuite ou baculas
- Plâtre préfabriqué en plaques fixées sur ossature (staff, plaque de plâtre) destinées à recevoir une peinture.

Procédures de prélèvement

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en application des dispositions du décret n°96-98 modifié, section 3.

L'opérateur délimite une zone d'intervention avant de procéder au prélèvement et applique un fixateur (surfactant) afin de limiter l'émission de fibres d'amiante.

Des outils de prélèvement propres et adaptés sont utilisés de manière à générer un minimum de poussière et éliminer tout risque de contamination croisée lors de l'intervention. L'opérateur utilise des gants jetables ainsi qu'un équipement de protection individuelle à usage unique. Une fois prélevé l'échantillon est immédiatement conditionné dans un double emballage individuel hermétique. Le point de prélèvement est stabilisé après l'opération à l'aide d'un fixateur. L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible une protection est mise en place afin d'assurer un nettoyage de la zone d'intervention.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition (art. 1334-27 du code de la santé publique) ni du repérage avant travaux.

FICHE DE REPERAGE

Etage	Local	Matériau	Non visé par l'annexe 13-9 ¹	Présence d'amiante		Sur décision de l'opérateur	Après analyse	N°prél / N°rep	Etat	SCA ITA	Préconisation/obligation Commentaire/Localisation
				Oui	Non						
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

1) annexe du Code de la Santé Publique

Légende	
ITA	Impossibilité Technique d'Accès ou inaccessible sans travaux destructifs ou inaccessible directement (pas de moyen d'accès)
SCA	Susceptible de Contenir de l'Amiante
DE	Etat Dégradé
BE	Bon Etat
Matériaux friables	Flocages, calorifugeages et faux plafonds
CAS 1	Ce contrôle doit être effectué dans un délai maximal de 3 ans à compter de la date de remise au propriétaire des résultats du contrôle, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage
Contrôle périodique de l'état de conservation des matériaux	
CAS 2	Les propriétaires doivent procéder à une surveillance du niveau d'empoussièrement dans l'atmosphère par un organisme agréé en microscopie électronique à transmission
Surveillance du niveau d'empoussièrement	
CAS 3	Les propriétaires doivent procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, qui doivent être achevés dans un délai de 3 ans à compter de la date à laquelle leur sont remis les résultats du contrôle.
Travaux	

Locaux et parties de l'immeuble bâti non visités

Local ou partie de l'immeuble bâti	Motif
12 Combles	Pas de moyen d'accès
13 Comble tour	Pas de moyen d'accès

RESPONSABILITE DU PROPRIETAIRE CONCERNANT LES LOCAUX OU PARTIES D'IMMEUBLE NON VISITES

En cas de mention de locaux ou de partie d'immeuble non visitée et ce quel qu'en soit le motif, nous attirons l'attention du propriétaire ou du donneur d'ordre sur le fait que pour s'exonérer de la garantie de vices cachés et pour éviter leurs éventuelles mise en évidence ultérieure, il est recommandé de rendre accessible à l'opérateur tous les locaux n'ayant pu être examinés au jour de la visite. A la demande expresse du propriétaire ou du donneur d'ordre, l'opérateur se tient à sa disposition pour une mission complémentaire visant à lever ces réserves.

Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments non contrôlés

Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments non contrôlés	Motif
Néant	Néant

Description des revêtements en place au jour de la visite

Local	Plancher	Murs, cloisons, poteaux	Plafonds
1 Cuisine 	carrelage	placoplâtre + peinture	placoplâtre + peinture
2 Rangement 	carrelage	placoplâtre + peinture	Solivage bois, placoplâtre, peinture
3 W.C 	carrelage	carrelage + placoplâtre + peinture	Solivage bois, placoplâtre, peinture
4 Séjour / Salon 	parquet flottant	pierre + placoplâtre + peinture	Solivage bois, placoplâtre, peinture
5 Escalier vers 1er 	bois	placoplâtre + peinture	placoplâtre + peinture

6 Palier 1 ^{er} 	parquet flottant	placoplâtre + peinture	placoplâtre + peinture
7 Chambre 1 	parquet flottant	placoplâtre + peinture	Charpente bois, placoplâtre, peinture
8 Salle de bains 	carrelage	placoplâtre + peinture + carrelage	placoplâtre + peinture
9 Salle d'eau 	parquet flottant	placoplâtre + peinture	Charpente bois, placoplâtre, peinture
10 Chambre 2 	parquet flottant	placoplâtre + peinture	Charpente bois, placoplâtre, peinture
11 Chambre 3 	parquet flottant	placoplâtre + peinture	Charpente bois, placoplâtre, peinture
12 Combles	Pas de moyen d'accès		
13 Comble tour	Pas de moyen d'accès		
14 Remise extérieure 	béton	parpaings	placoplâtre
15 Extérieur 	Arbres, arbustes, bois gisants		

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.

Dossier n° PM27091103

20/21

SARL SEGUIER

29 RUE SEGUIER - 24000 PERIGUEUX Tel. - 0 800 800 117; Fax - 05 53 03 45 15

Email - expertimmo24@hotmail.fr ; N° Siret : 525 033 916

DATE DU RAPPORT : **27/09/2011**
OPERATEUR : **MR MINARD PHILIPPE**

SIGNATURE



Monsieur GODFREY
Gagnepas

46300 GOURDON

Propriétaire : Monsieur GODFREY
Adresse de la mission : Lapoujade 46310 CONCORES

FACTURE EN EUROS

NUMERO	DATE	REFERENCE	ECHEANCE
PM27091103	27/09/2011	PM27091103	04/10/2011

Réf	Désignation	Qté	Prix unitaire	Remise	Montant HT
Maison Individuelle	Package AM/PLB	1	167.22	0.00	167.22

Base	Taux	Montant
167.22	19,6	32.78
Total		32.78

Total HT	Total TVA	Remise	Total TTC	Acompte	Net à Payer
167.22	32.78	0.00	200.00	0.00	200.00

Conditions de règlement :

Paiement par chèque à réception de facture.

Conformément à la loi, à défaut de paiement à l'échéance, des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal, seront exigibles après mise en demeure. Les factures s'entendent établies net, sans escompte et payables comptant à réception.

✂

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT		
Date de facturation : 27/09/2011 N°facture : PM27091103 N°dossier : PM27091103	Renvoyer à SARL SEGUIER 29 RUE SEGUIER 24000 PERIGUEUX	A régler : 200.00 TTC

N° de TVA intracommunautaire: FR 46 525 033 916

Dossier n° PM27091103

1/1